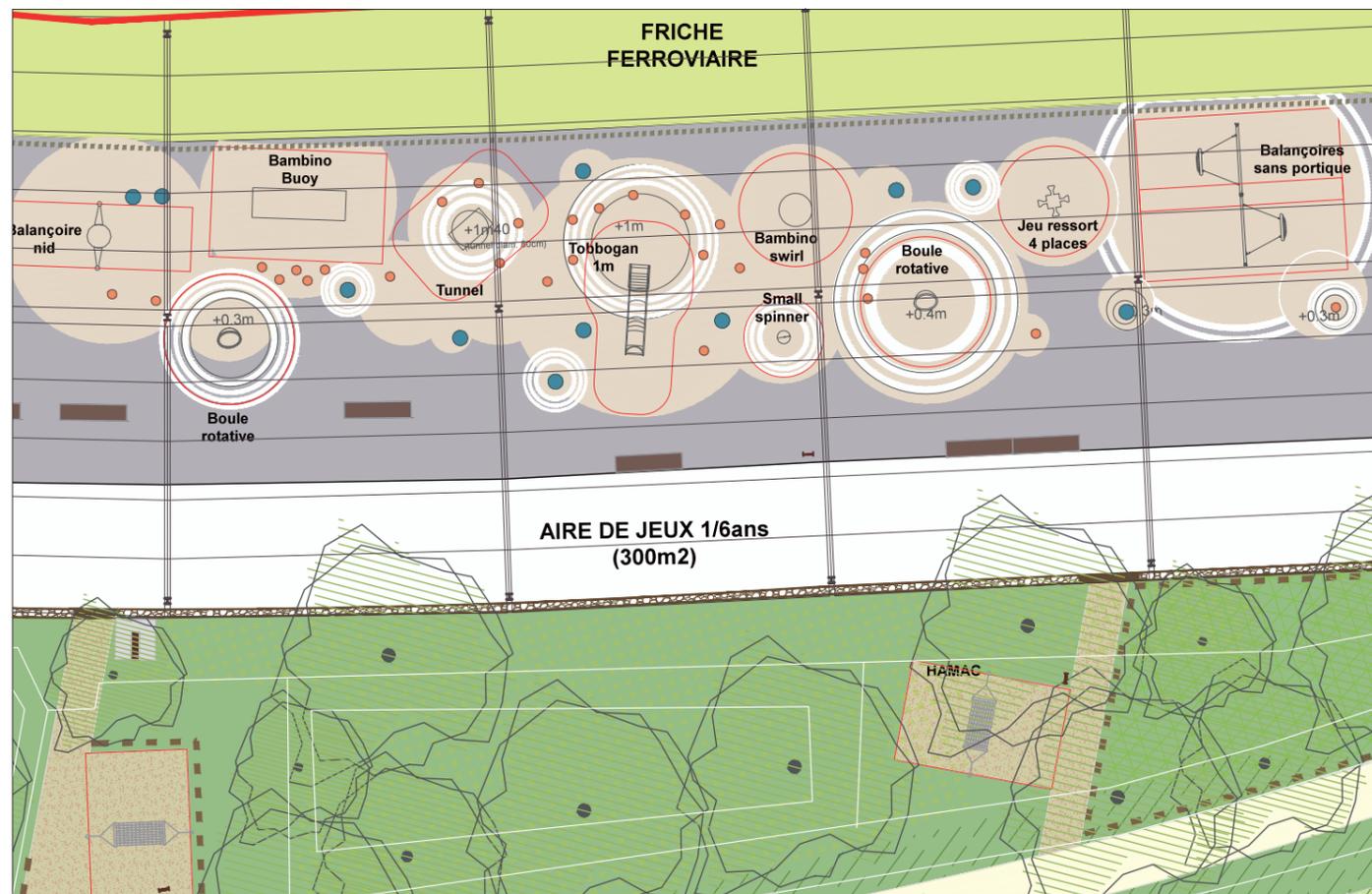


>> **PLANCHE D'AMBIANCE: ZOOM SUR L'AIR DE JEUX 1-6 ANS**



Boule rotative



Balançoire sous auvent



Tunnel et toboggan sur butte en sol souple



Ludothèque: puissance 4



Small spinner



Ludothèque: Labyrinth-ball



Bambino swirl



Balançoire nid



Hamac - PRO-URBA

• LE PLAN LUMIÈRE ET SCENARII D'ECLAIRAGE

Il s'agit de composer une ambiance lumineuse fonctionnelle et ludique, en cohérence avec la dimension du parc et les usages qu'il accueille. Dans cette optique, nous travaillons la lumière là où elle est nécessaire, et générer ainsi, des contrastes afin de hiérarchiser et d'organiser les espaces du parc, respectueux de l'écosystème du site et des habitants aux alentours.

Pour inventer l'image nocturne du parc, nous créons un univers ouvert et accueillant, accompagnant les différents usages du site. Nous proposons de révéler le parc la nuit en marquant ces accès, d'accompagner le cheminement sur l'axe principal par une artère de lumière, de soutenir la diversité des activités sous l'auvent en travaillant une écriture volontairement graphique liée à la mémoire ferroviaire du site, et de souligner la présence des terrains d'activités par une veille lumineuse aux heures tardives de la nuit.

SCENARII D'ECLAIRAGE:

Scenario 1:

Parc ouvert de nuit (hiver), sans activités: traversée du parc sécurisée aux heures d'affluence (sortie de bureaux)

- Allées principales reliant les entrées: 20 Lux moyens
- Sous Auvent - pas d'activité: Veille Ambre 0 à 5 Lux

Scenario 2 :

Parc ouvert de nuit (hiver), sans activités: traversée du parc sécurisée aux heures sans affluence

- Allées principales reliant les entrées: 7,5 Lux moyens
- Sous Auvent - pas d'activité: Veille Ambre 0 à 5 Lux

Scenario 3 :

Parc ouvert de nuit, avec activités: café, buvette, concerts ...etc : Traversée du parc sécurisée avec forte affluence

- Allées principales reliant les entrées: 7,5 Lux moyens
- Sous Auvent - avec activité: 70 Lux moyens

Scenario 4 :

Parc ouvert de nuit, avec activités restreintes: café, buvette : Traversée du parc sécurisée avec affluence moyenne

- Allées principales reliant les entrées: 7,5 Lux moyens
- Sous Auvent - activité restreinte, avec éclairage sectorisé sur café: 70 Lux moyens
- Sous Auvent - autres espaces (sans activité): 20 Lux moyens selon recommandation VdP

Scenario 5 :

Parc fermé de nuit, sans aucune activité

- Allées principales reliant les entrées: mode veille, 1 à 2 Lux teinte ambre jusqu'à minuit, après minuit extinction totale
- Sous Auvent: mode veille, 1 à 2 Lux teinte ambre jusqu'à minuit, après minuit extinction totale

Le Terrain multisports qui fonctionne indépendamment des heures d'ouvertures du parc propose un éclairage de 80 Lux moyens et un balisage photovoltaïque pour la veille de nuit

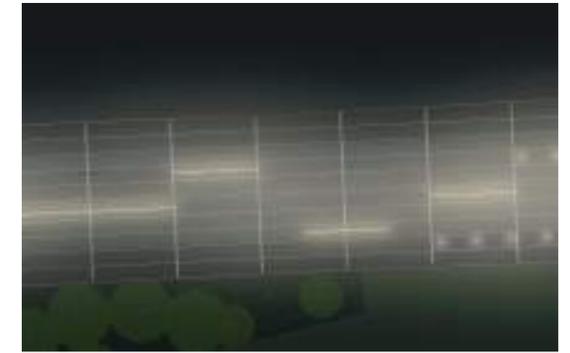
>> PRINCIPES D'ÉCLAIRAGE SELON LES DIFFÉRENTS LIEUX DE FRÉQUENTATION ET LA TEMPORALITÉ DU PARC



Le terrain multisports

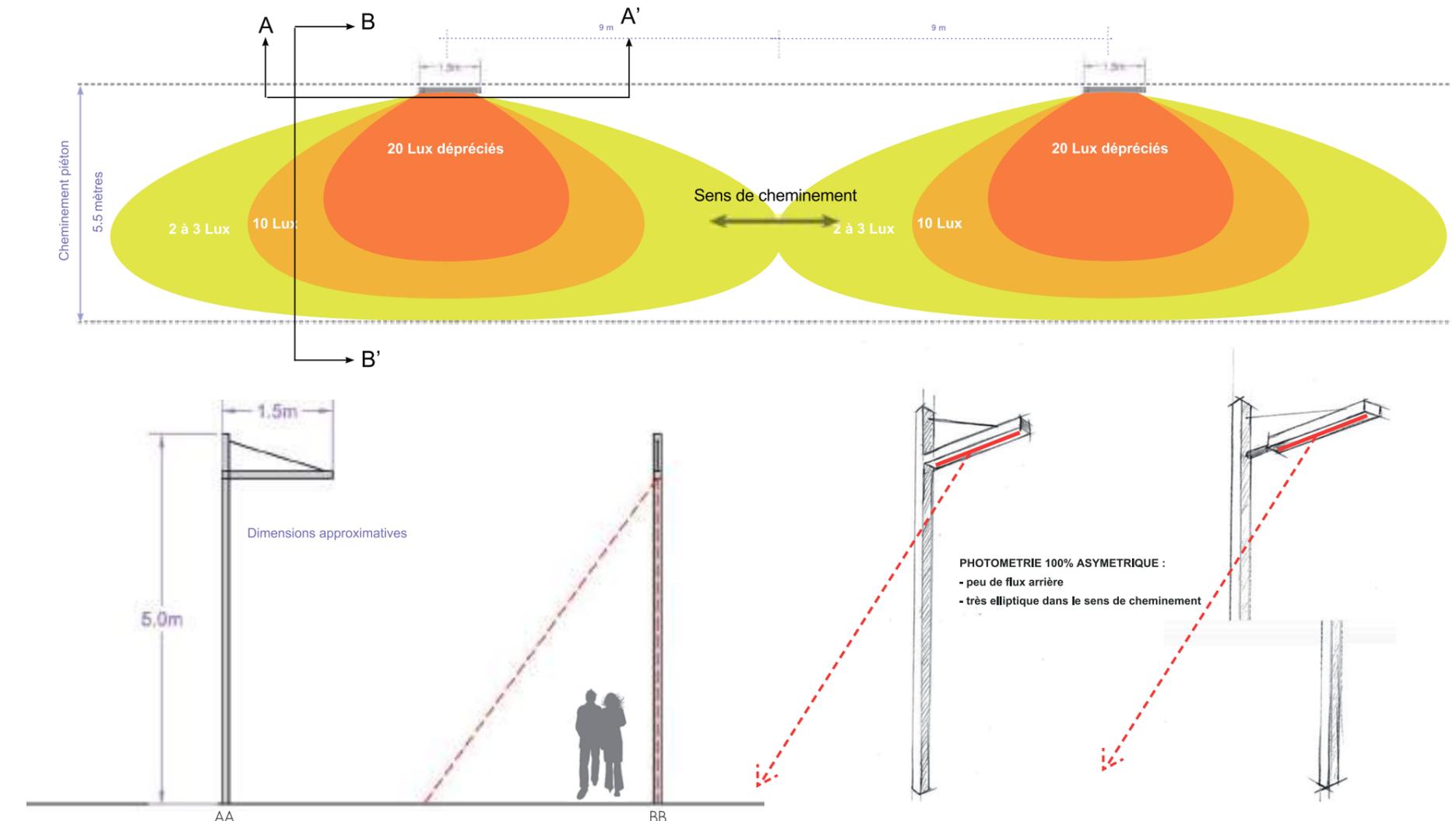


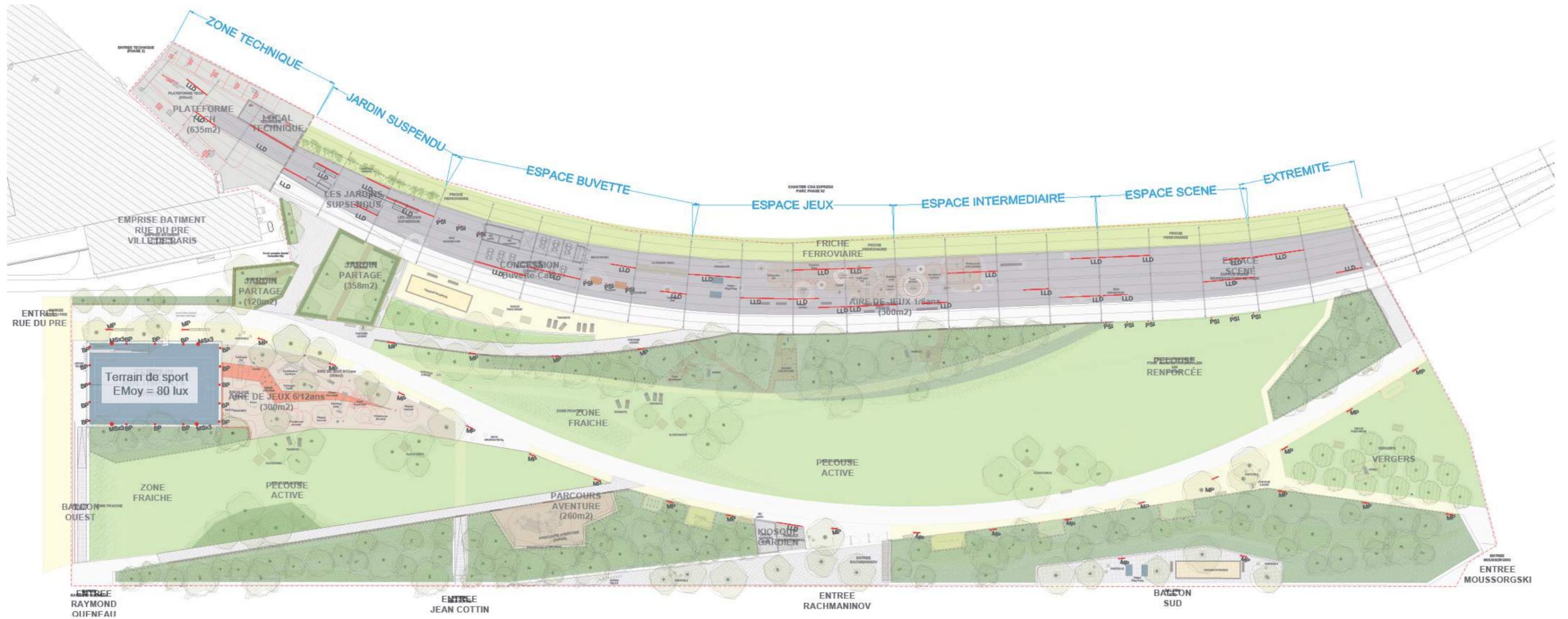
Les cheminements principaux et l'accès Rachmaninov



Le Auvent

>> PRINCIPE ESTHÉTIQUE RECHERCHÉ POUR LES MÂTS PIÉTONS: PHOTOMÉTRIE ASYMÉTRIQUE, SECTION CARRÉE OU RECTANGULAIRE «ESPRIT FERROVIAIRE»





ALLEES PRINCIPALES

MP Mâts piétons, section rectangulaire, hauteur 5 m
 Non agréé VdP
 Optique asymétrique extensive
 LED 20W - 1624 lm (flux sortant)
 L90/B50 à 50 000h

AUVENT

LLD Luminaire LED suspendu sur tige rigide, éclairage diffus
 Non Agréé VdP
 3000 K et Jaune Ambré
 24W/ml - 5500 lm/W (flux sortant) - L90 à 50 000h

PSI Projecteur LED orientable, accroché au sous face de l'auvent /
 Agréé VdP
 28W, 3000K - 2066 lm (flux sortant)- Optique extensive 53°

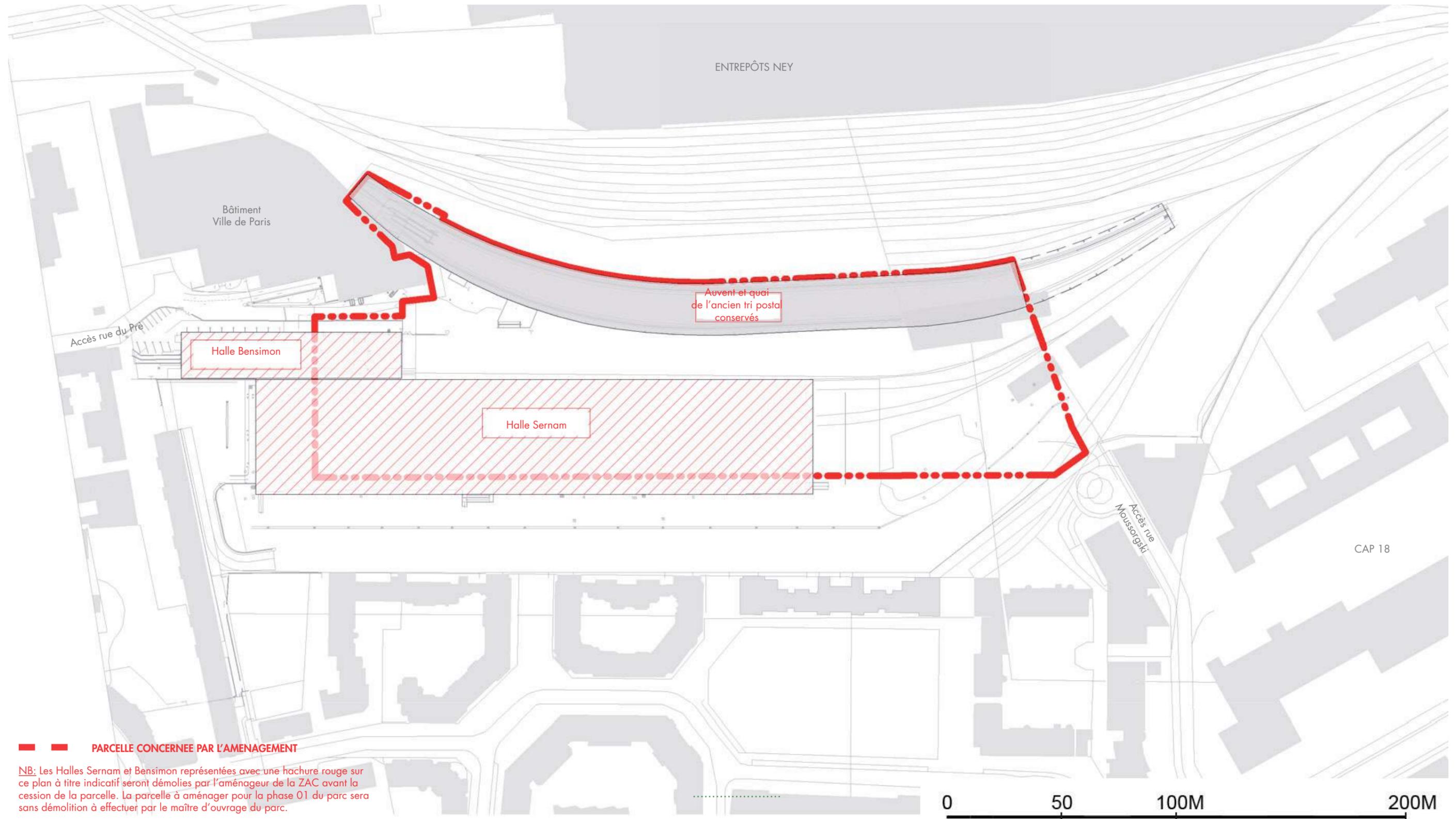
TERRAIN DE SPORT

MS Lanternes intégrées dans les mâts du terrain de sport
 Agréé VdP
 Photométrie asymétrique extensive
 LED - 10766 lm (flux sortant) - 99W

BP Balises photovoltaïques intégrées dans le grillage terrain de sport
 Non Agréé VdP

PA3. PLAN ET VUES ÉTAT ACTUEL

• PLAN MASSE DE L'ÉTAT ACTUEL



■ ■ ■ PARCELLE CONCERNÉE PAR L'AMÉNAGEMENT

NB: Les Halles Sernam et Bensimon représentées avec une hachure rouge sur ce plan à titre indicatif seront démolies par l'aménageur de la ZAC avant la cession de la parcelle. La parcelle à aménager pour la phase 01 du parc sera sans démolition à effectuer par le maître d'ouvrage du parc.

• ÉTAT ACTUEL - VUES PROCHES



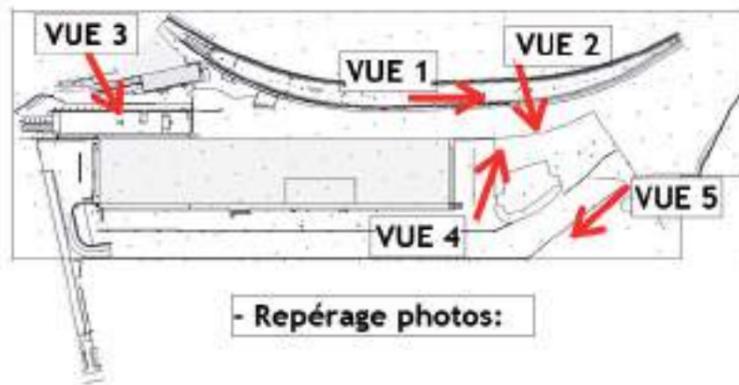
VUE 1



VUE 2



VUE 3



- Repérage photos:



VUE 4



VUE 5

• ÉTAT ACTUEL - VUES LOINTAINES



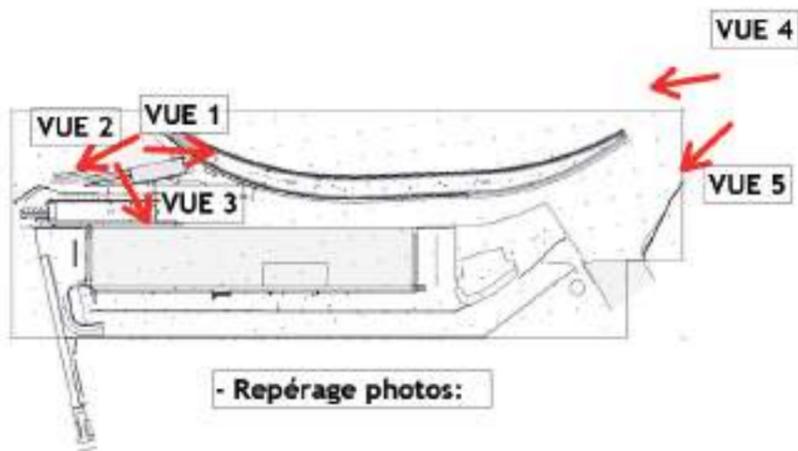
VUE 1



VUE 2



VUE 3



VUE 4

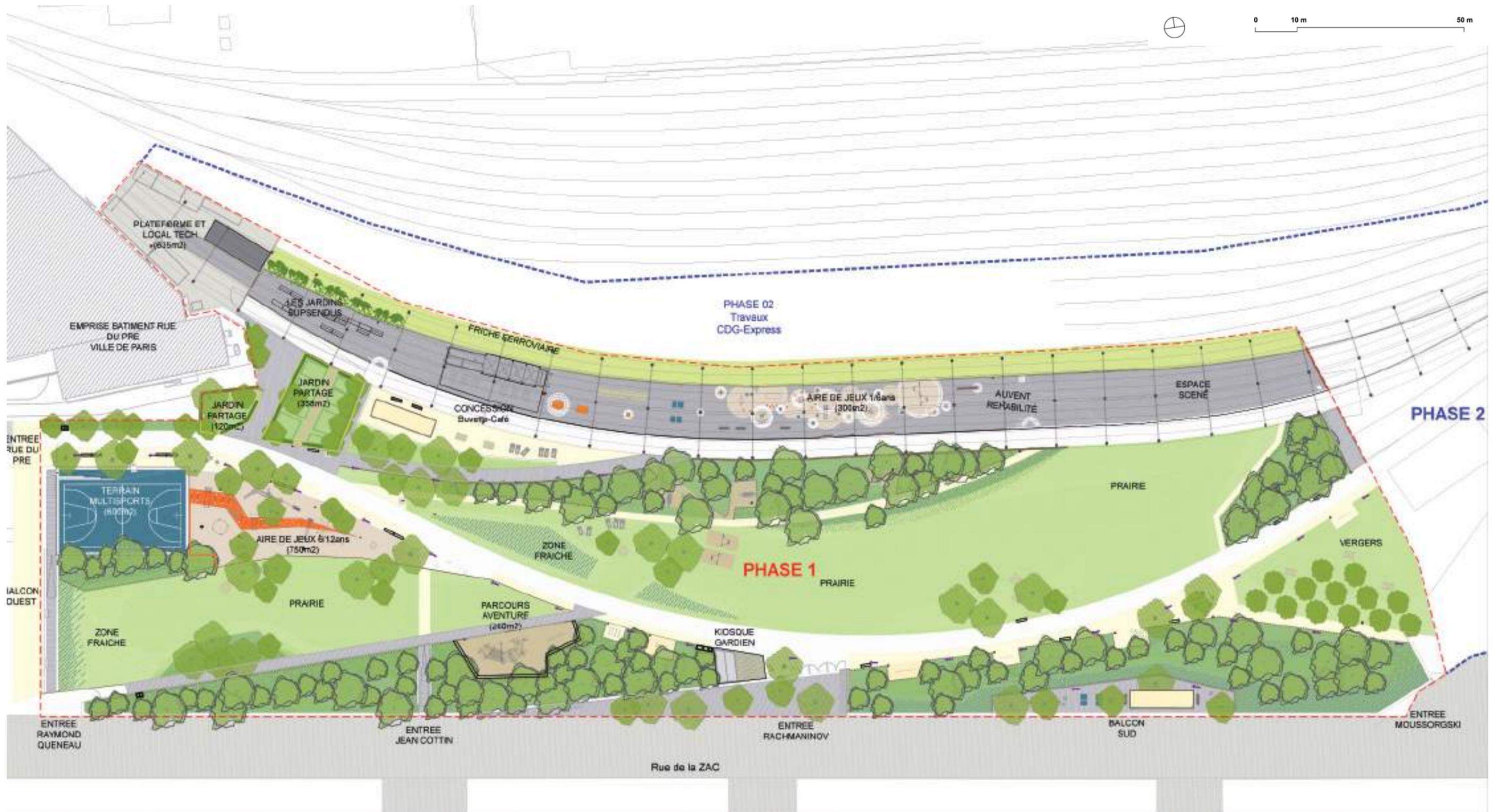


VUE 5

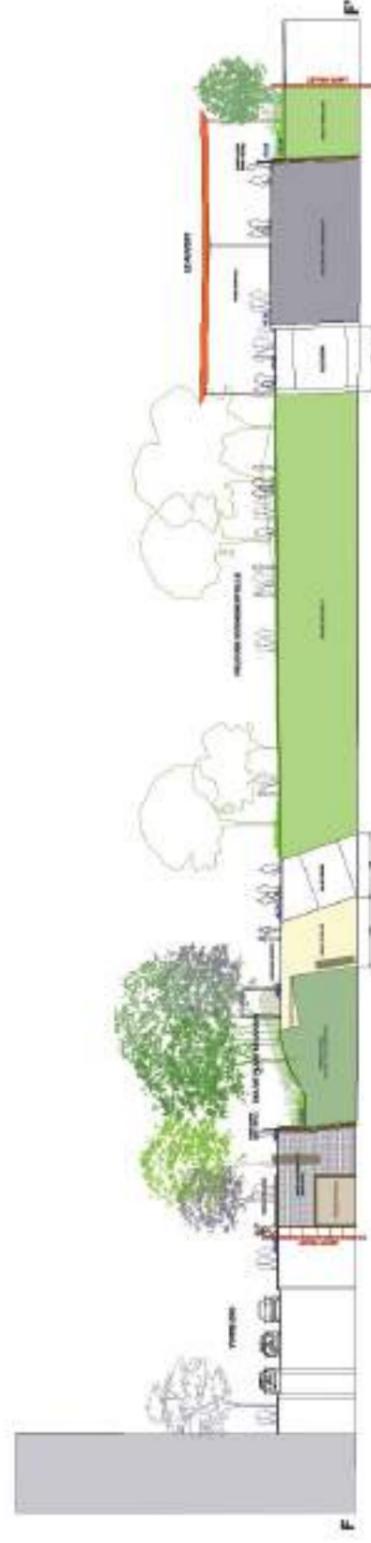
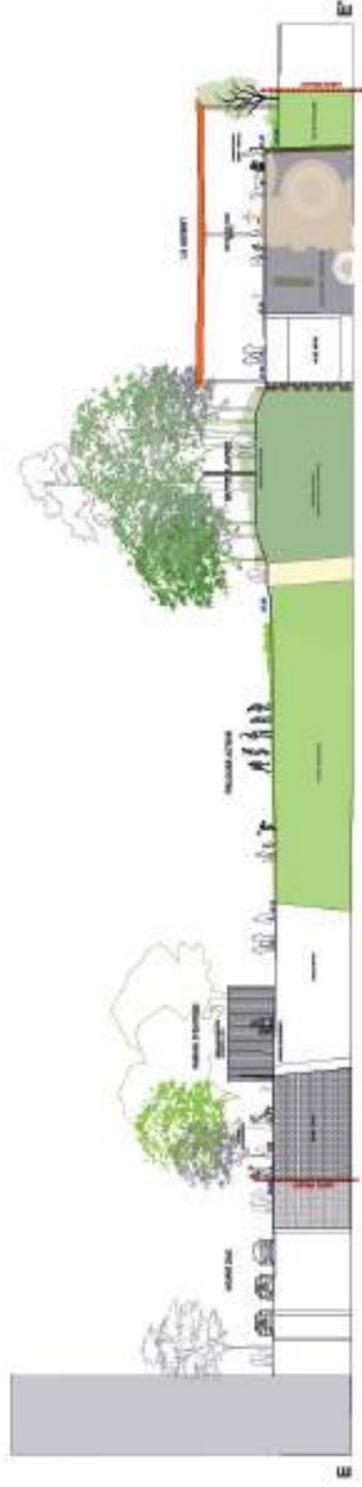
PA4. COMPOSITION D'ENSEMBLE - PLAN PROJET

Cf: PJ01.a Plan masse et PJ01.b Coupes au 1/200

• PLAN MASSE PROJET



• COUPES PROJET



0 10 m 50 m



**TRANS
FAIRE**



environnement + urbanisme

SAS au capital de 100 000 €
SIRET 438 626 491 00049
3 passage Boutet
94110 Arcueil
Tél : 01 45 36 15 00
Fax : 01 47 40 11 01
contact@trans-faire.net
www.trans-faire.net

PARIS BATIGNOLLES AMÉNAGEMENT

Secteur Chapelle Charbon

Paris 18^e (75)

décembre 2017

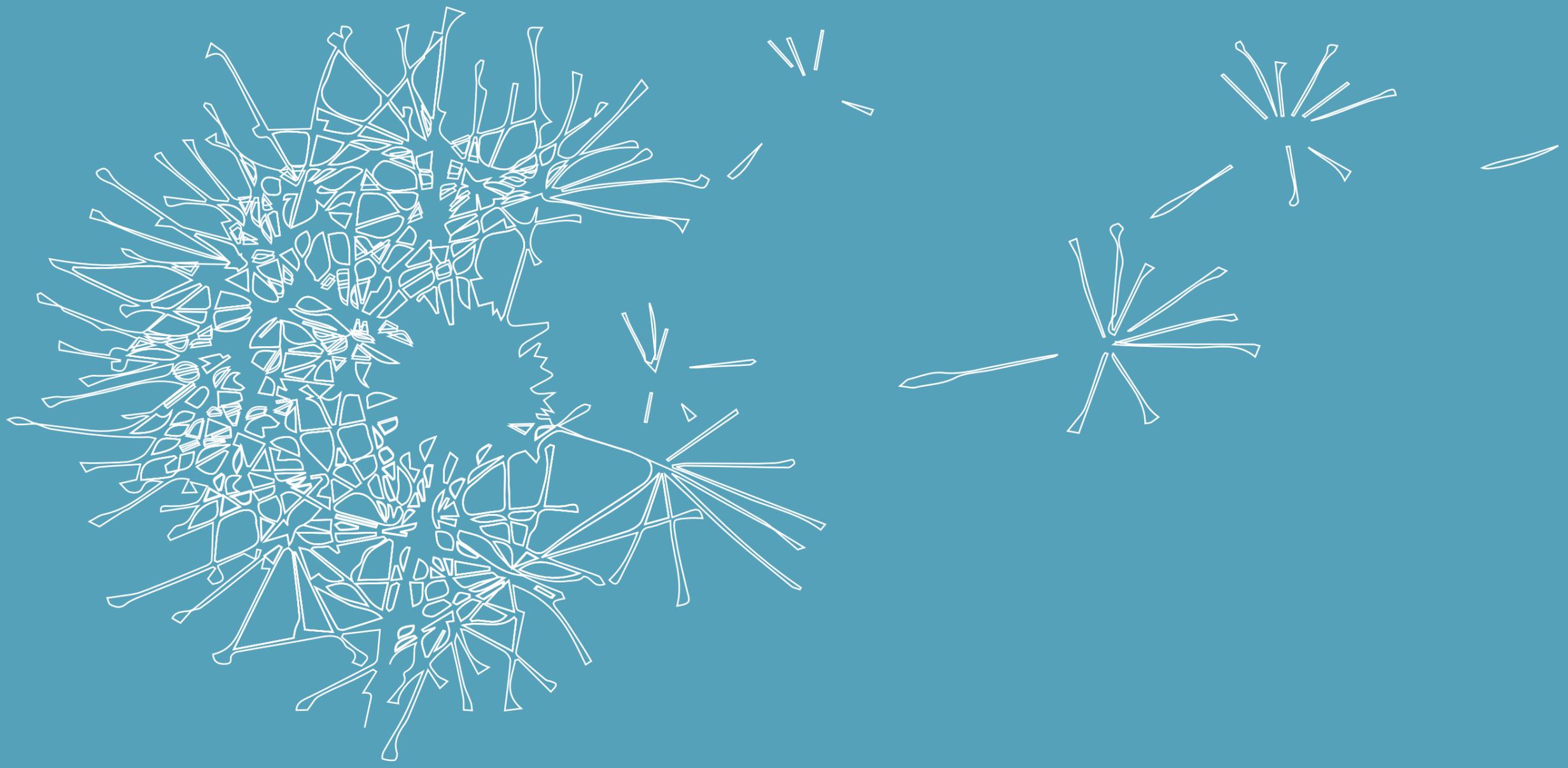


Étude d'impact

Sommaire

Introduction	5	Milieu urbain et paysage	362
Le secteur Chapelle Charbon.....	6	Déplacements.....	370
Raisons et contenu de l'étude d'impact.....	8	Nuisances et autres pollutions	374
Etat actuel de l'environnement	13	Synthèse des mesures.....	378
Contexte réglementaire.....	14	Méthodes utilisées et auteurs des études.....	381
Contexte socio-économique	36	Textes réglementaires de référence	382
Environnement physique	68	Calendrier de l'étude.....	384
Risques et pollution du sous-sol.....	89	Méthodes d'analyse	385
Milieu naturel.....	107	Noms, qualités et qualifications des experts	389
Milieu urbain et paysage	128	Références bibliographiques	392
Déplacements.....	158	Annexes.....	397
Nuisances et autres pollutions	175	Liste des annexes	398
Description du projet	195		
Localisation et contexte.....	196		
Présentation du projet.....	204		
Principales caractéristiques du projet	210		
Solutions de substitution examinées et principales raisons du choix effectué	223		
Scénarios examinés	224		
Explication des choix retenus	227		
Incidences notables.....	231		
Principe d'analyse des incidences	232		
Contexte réglementaire.....	234		
Contexte socio-économique	238		
Environnement physique	244		
Risques et pollution du sous-sol.....	253		
Milieu naturel.....	258		
Milieu urbain et paysage	266		
Déplacements.....	280		
Nuisances et autres pollutions	294		
Cumul des incidences avec d'autres projets.....	306		
Évolutions de l'environnement.....	321		
Principe.....	322		
Comparaison des scénarios au fil de l'eau et projet.....	323		
Mesures prévues pour éviter, réduire, compenser les effets négatifs notables du projet	335		
Principe.....	336		
Contexte réglementaire.....	340		
Contexte socio-économique	342		
Environnement physique	346		
Risques et pollution du sous-sol.....	352		
Milieu naturel.....	356		

Le résumé non technique fait l'objet d'un document séparé.



PERMIS D'AMÉNAGER
PIÈCES LIÉES AUX CONSTRUCTIONS

PA18. PLAN MASSE DES CONSTRUCTIONS

• LES STRUCTURES ET ARCHITECTURES DU PROJET

Le projet prévoit la réhabilitation d'un équipement de la SNCF présent sur le site. Il s'agit d'un ancien quai de marchandise couvert par une grande structure métallique type auvent ou préau.

Le quai deviendra le support de différents lieux de service et d'animation du parc. En outre il recevra deux constructions neuves : une buvette/restaurant et un local technique pour la partie dédiée aux services gestionnaires.

Un kiosque neuf sera également construit à l'entrée principale du parc (Entrée Rachmaninov) pour accueillir le local gardien et des sanitaires publics. Le kiosque est prolongé par une pergola qui distribue cet accès principal

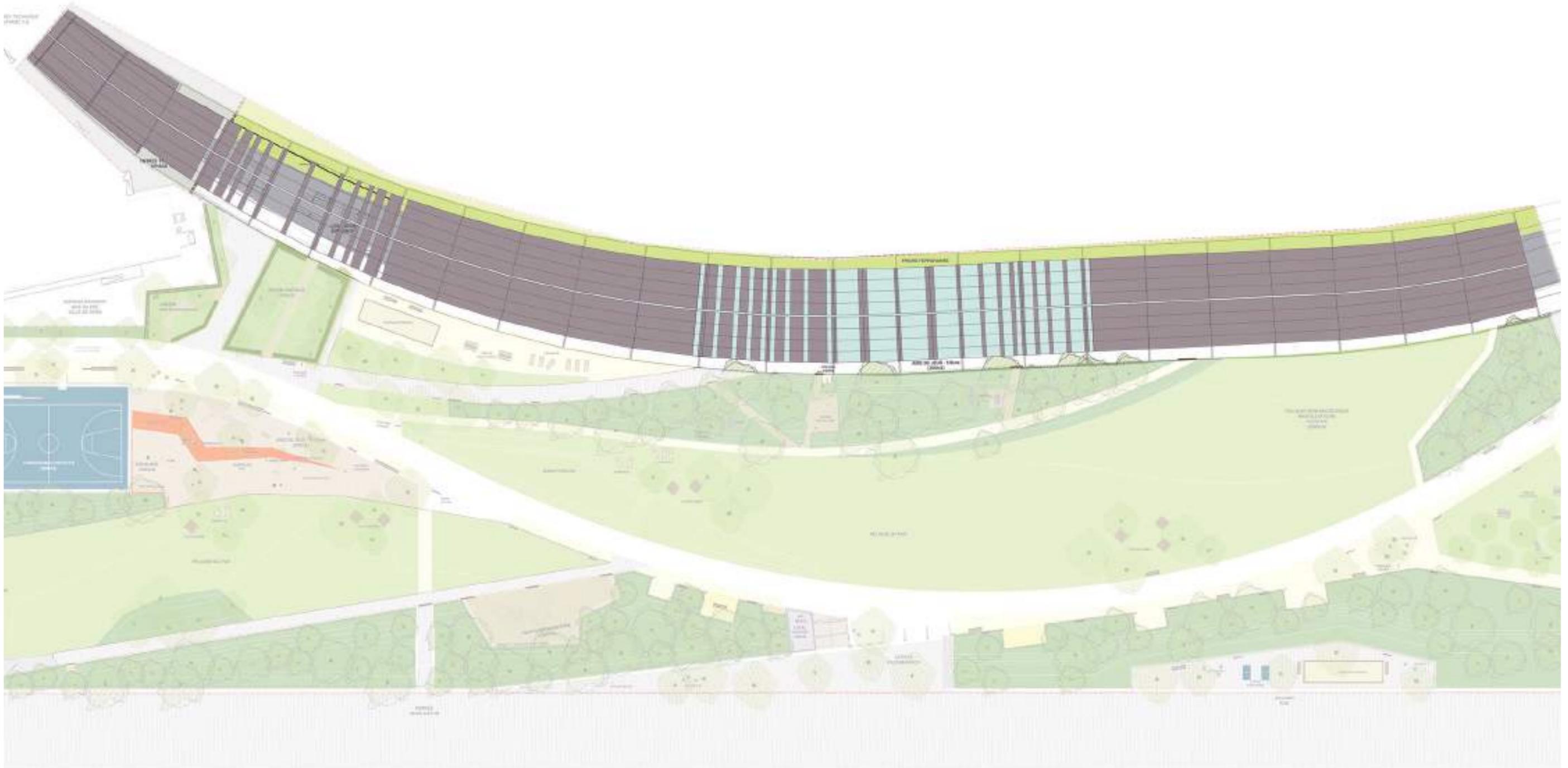


PA19.1 PLANS FACADES ET TOITURE

Cf: PJ03.1 Plans et coupes quai et auvent au 1/200

• RÉHABILITATION QUAI ET AUVENT

>> PLAN MASSE TOITURE



• RÉHABILITATION QUAI ET AUVENT

>> PROJET

Le Auvent est aujourd'hui l'élément construit majeur du site et restera l'élément emblématique du futur parc.

Il sera réparé et rénové intégralement, certaines séquences modifiées pour rendre sa couverture partiellement transparente et sa périphérie « évidée » pour diminuer l'ombrage qu'il porte.

Les interventions de construction et réhabilitation sont distribuées en quatre parties.

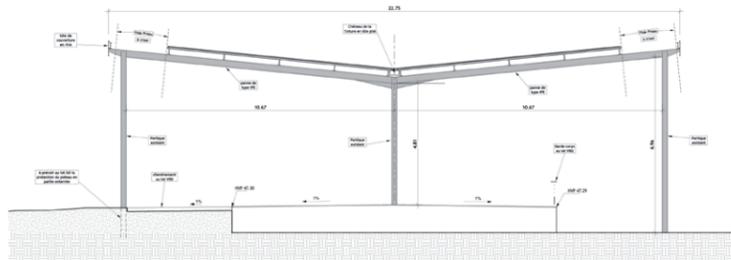
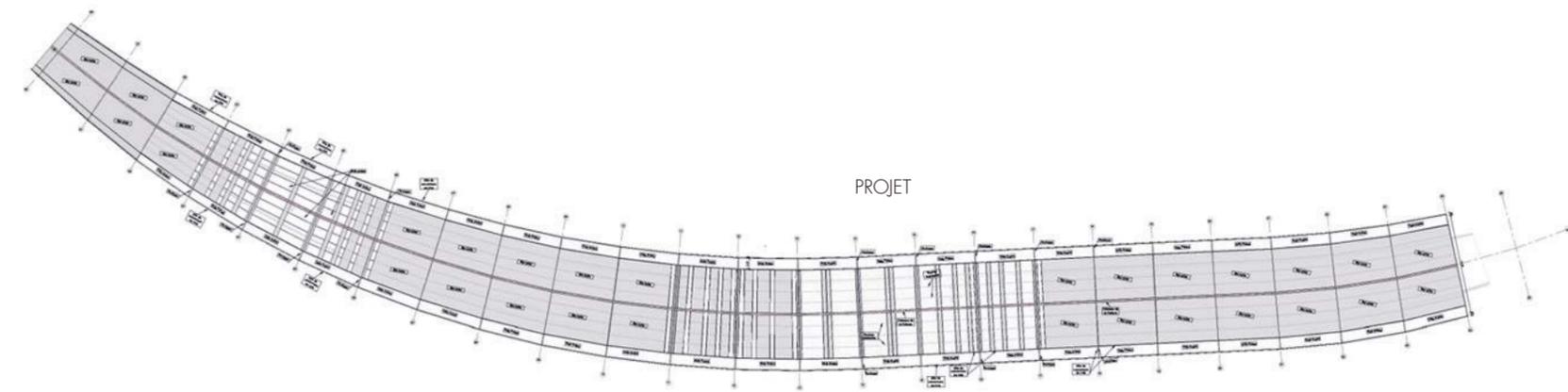
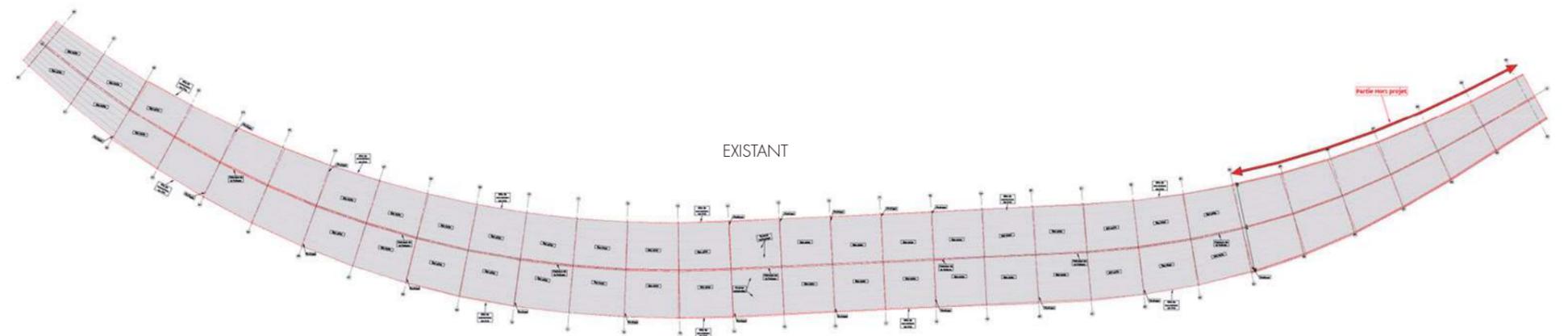
Deux séquences, la serre et l'aire de jeux, ne requièrent aucune construction autre que la rénovation de l'ensemble « quai préau ».

La toiture du préau va être remodelée dans le but de créer de nouvelles ambiances au niveau des espaces se trouvant sur le quai.

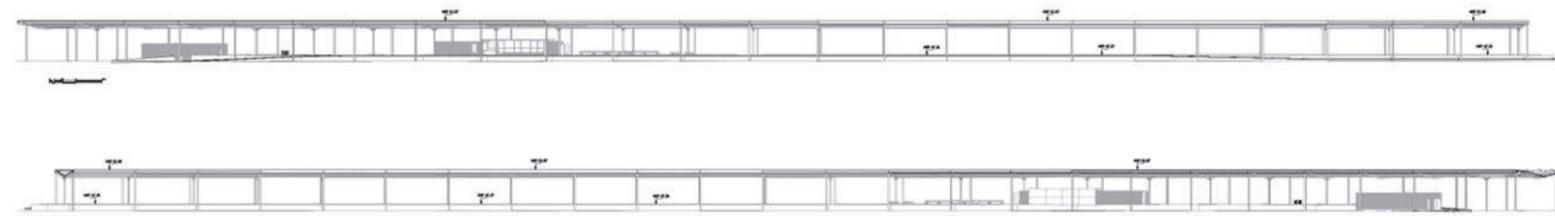
Nous l'avons divisée en 5 grandes parties.

Selon les différentes zones du préau, celui-ci sera tour à tour : couvert, semi-couvert (toiture évidée) ou complètement ouvert (toiture supprimée).

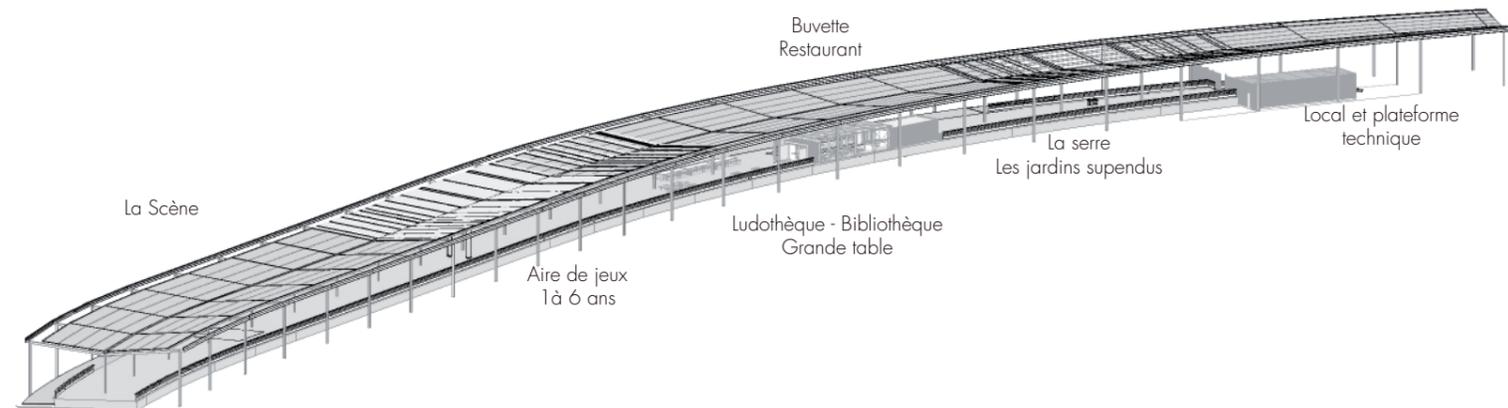
Cette intervention devra permettre de faire vivre les espaces occupant le quai et répondre à leurs divers besoins.



Coupe projet



Vue état actuel de l'ancien quai de tri postal et son auvent de couverture

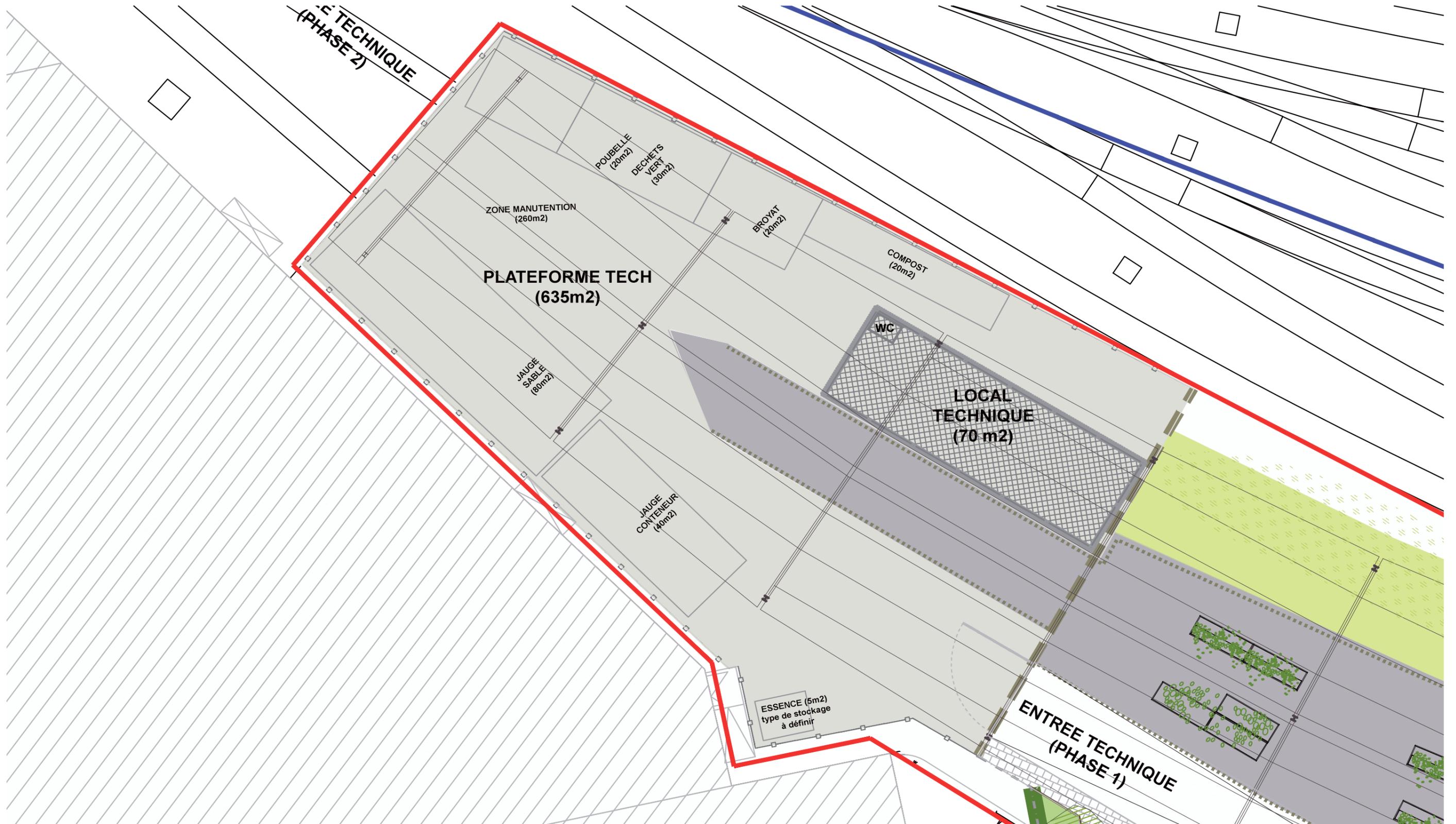


PA19.2 PLANS, FAÇADES ET TOITURE

Cf: PJ03.2 Plans et coupes de l'enclos technique au 1/100

• PLATEFORME ET LOCAL TECHNIQUE

>> PLAN MASSE TOITURE



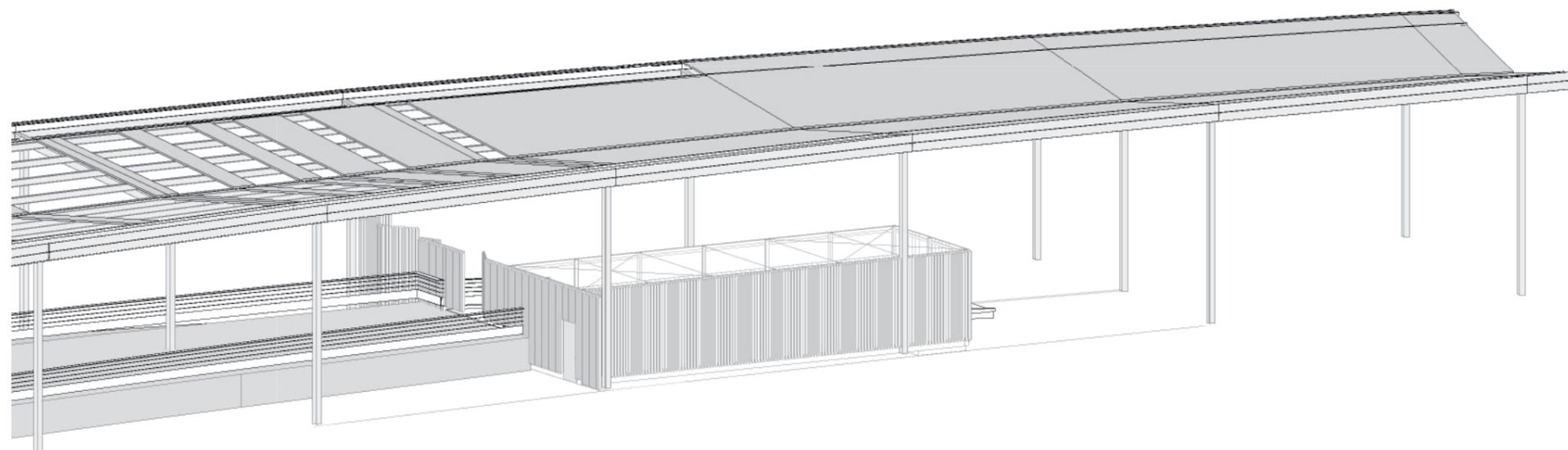
• PLATEFORME ET LOCAL TECHNIQUE

>> PROJET

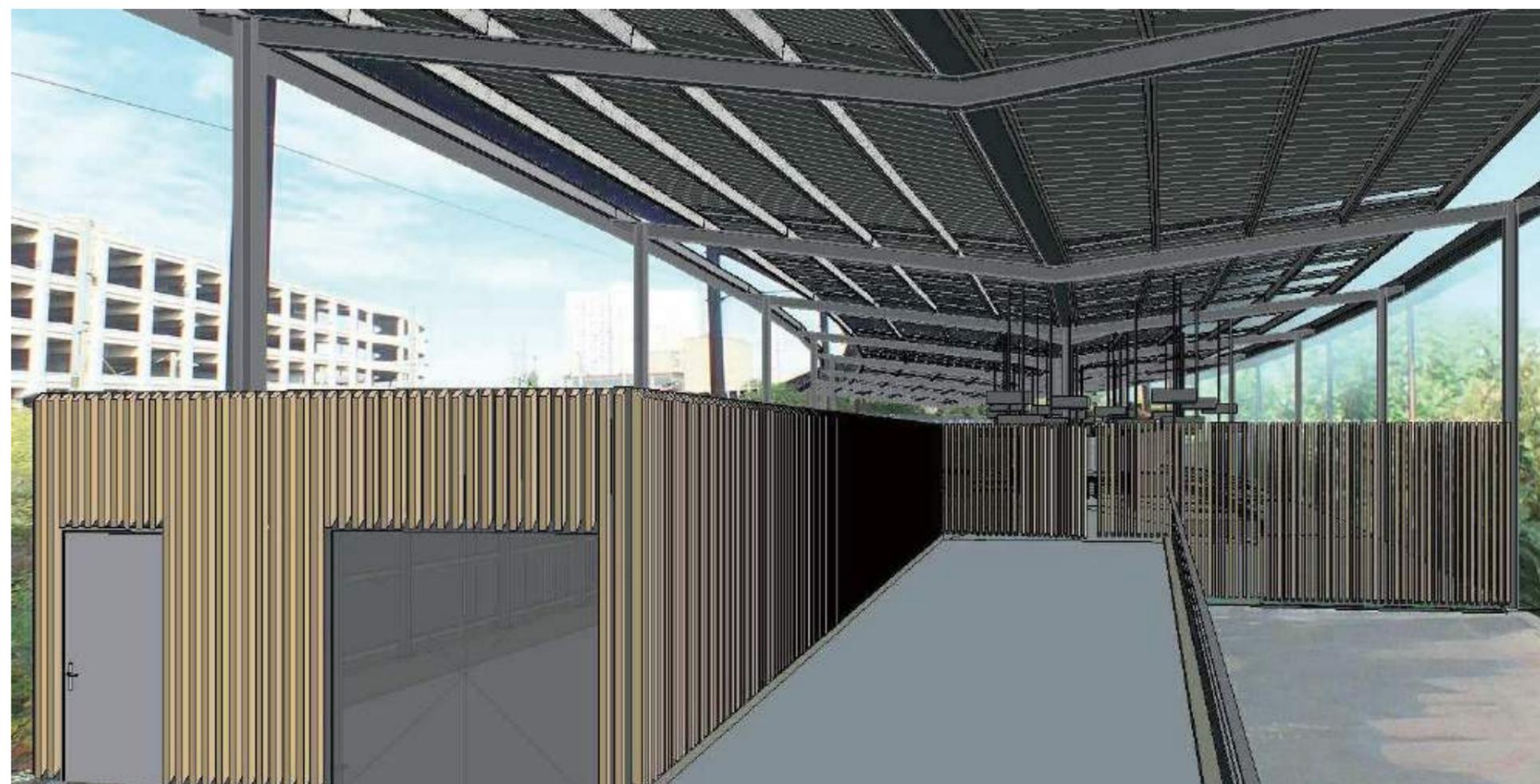
La plate-forme technique (en phase 01) est logée sous l'extrémité Nord-Ouest du préau, un local de maintenance de 80 m² est construit pour l'accompagner.

Ce simple local est délimité par des parois bardées en bois à chevron (en claire-voie verticale) pleines sur une hauteur de 4,5m laissant ainsi aération et lumière naturelle pénétrer par dessus sous la couverture du préau. Il ouvre par une large porte coulissante sur son pignon NO.

Cette plate forme technique n'est pas accessible au public, ainsi au sens de la réglementation, le local répond aux dispositions du code du travail mais n'est pas ERP.



Localisation du local technique en bout de quai



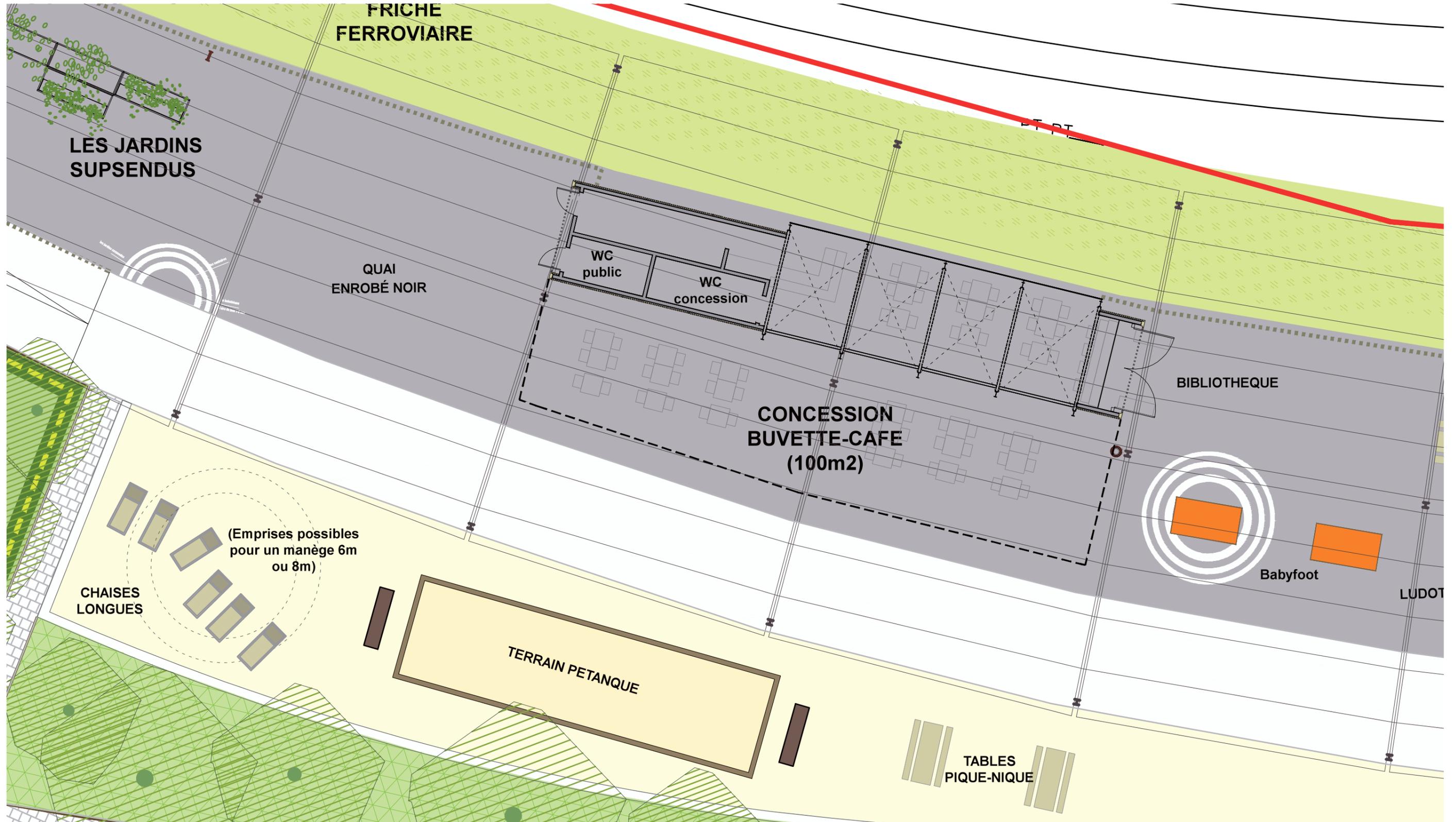
Vue du local technique depuis la plateforme des services gestionnaires

PA19.3 PLANS FACADES ET TOITURE

Cf: PJ03.3 Plans et coupes concession au 1/100

• LA CONCESSION / BUVETTE

>> PLAN MASSE TOITURE



• LA CONCESSION / BUVETTE

>> PROJET

La buvette occupe une séquence centrale du linéaire « quai-préau », elle est conçue à l'image d'une boîte d'allumettes, en deux parties qui pourraient s'emboîter... La première partie opaque, qui abrite des sanitaires et une réserve, la seconde partie entièrement vitrée qui se constitue du bar et d'une salle abritée de la pluie et du vent - la salle peut accueillir 18 à 24 personnes assises environ.

Devant cette salle se trouve la terrasse du bar, avec de nouvelles places assises (nombre à définir selon l'aménagement).

A l'autre bout, se dessine l'extrémité de la première partie opaque, abritant une bibliothèque ouverte sur le côté Sud-Est.

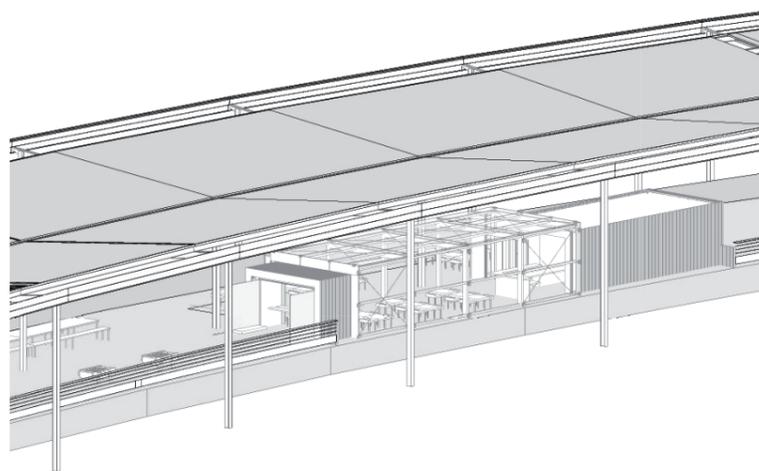
La partie opaque est un volume simple, parallélépipédique, bardé de bois à chevrons (en claire-voie verticale).

Son extrémité NO permet l'accès aux sanitaires depuis le quai, son extrémité SE est occupée par la bibliothèque du parc, vitrée sur la salle. Cette bibliothèque s'ouvre à l'aide de deux grandes portes en acier avec des assises intégrées.

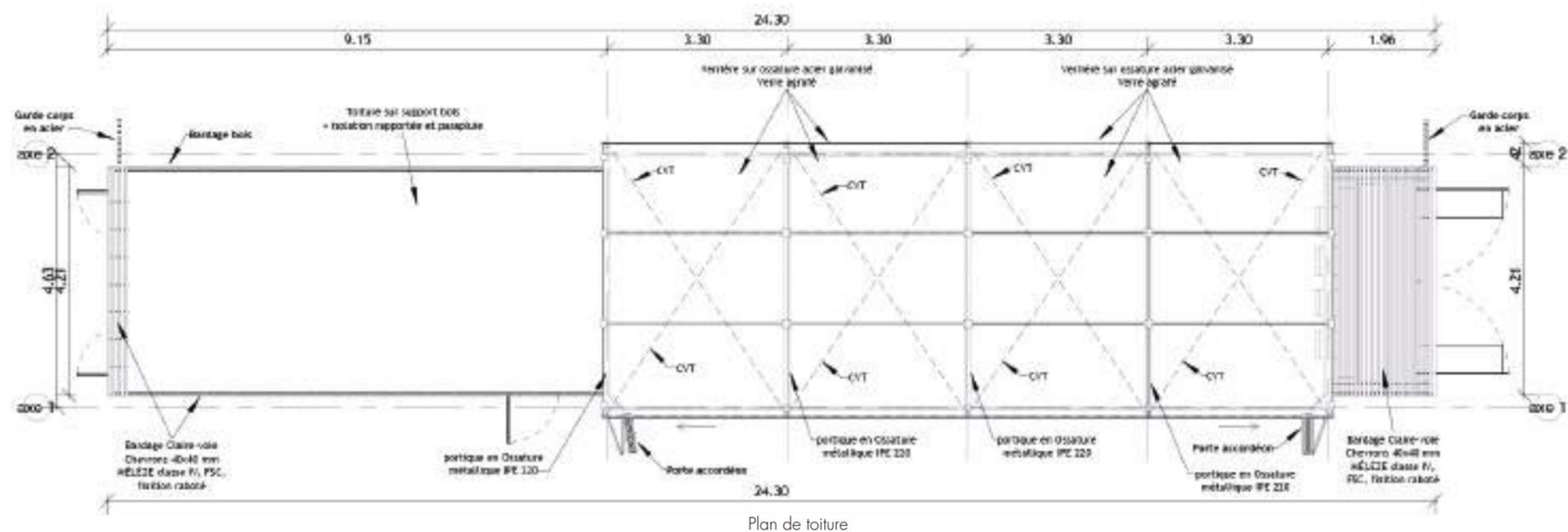
La salle est un volume « glaçon » entièrement vitré, de dimensions légèrement supérieures à la partie opaque.

La buvette est un ERP de 5ème catégorie, la salle est dimensionnée pour accueillir jusqu'à 75 personnes et dispose donc des issues appropriées avec de larges ouvertures. Les sanitaires associés, comme la buvette elle-même, sont accessibles PMR.

L'ensemble représente environ 100 m² construits, dont 8 m² associés au parc (la bibliothèque et les sanitaires) et 92 m² de buvette. Cette construction est prévue pour être proposée à un concessionnaire qui aura à sa charge son équipement (la partie buvette).



La buvette coté friche



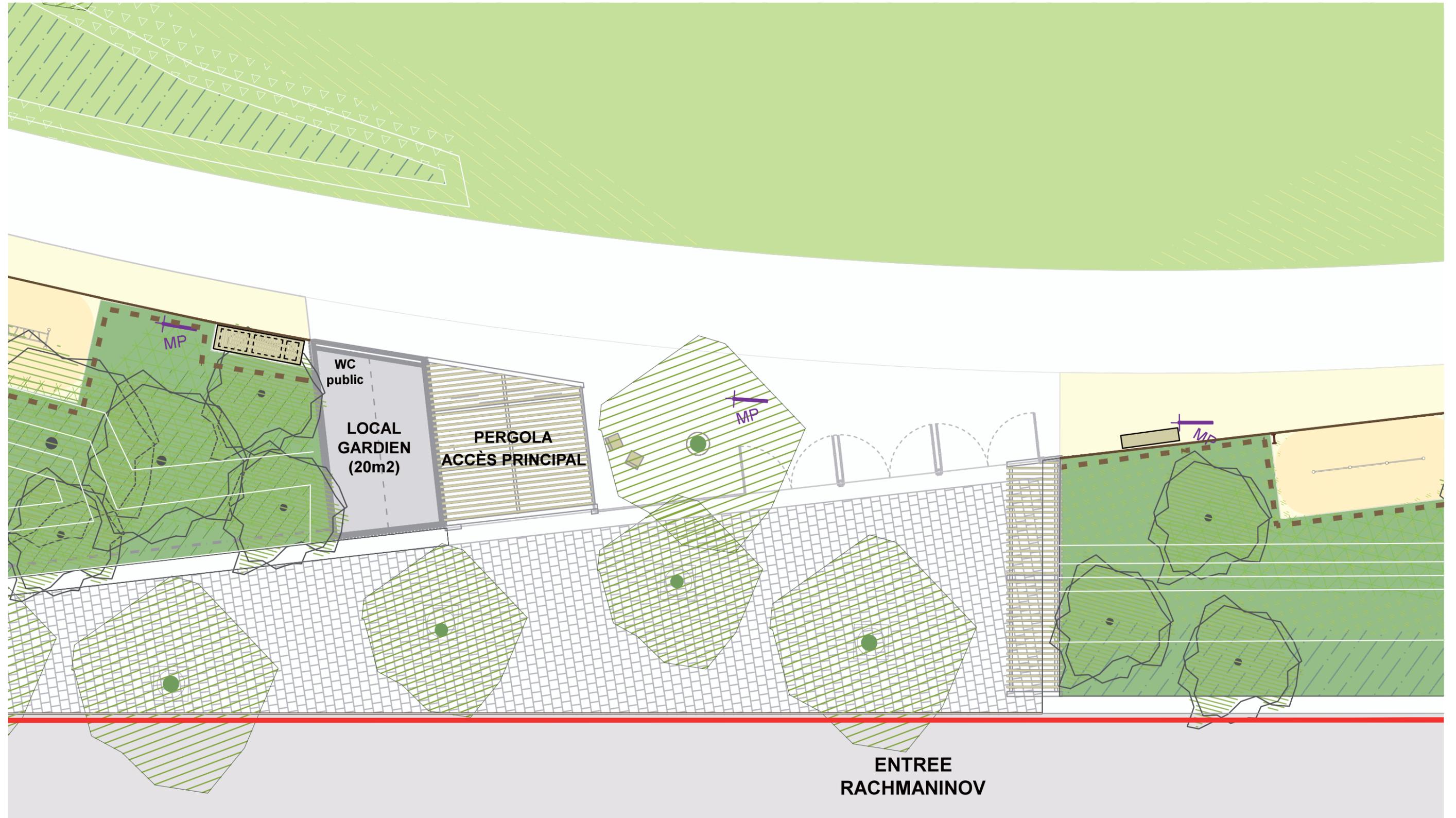
La buvette coté terrasse

PA19.4 PLANS, FAÇADES ET TOITURE

Cf: PJ03.4 Plans et coupes du local gardien au 1/100

• LOCAL GARDIEN ET PERGOLA ENTRÉE

>> PLAN MASSE TOITURE



• LOCAL GARDIEN ET PERGOLA ENTRÉE

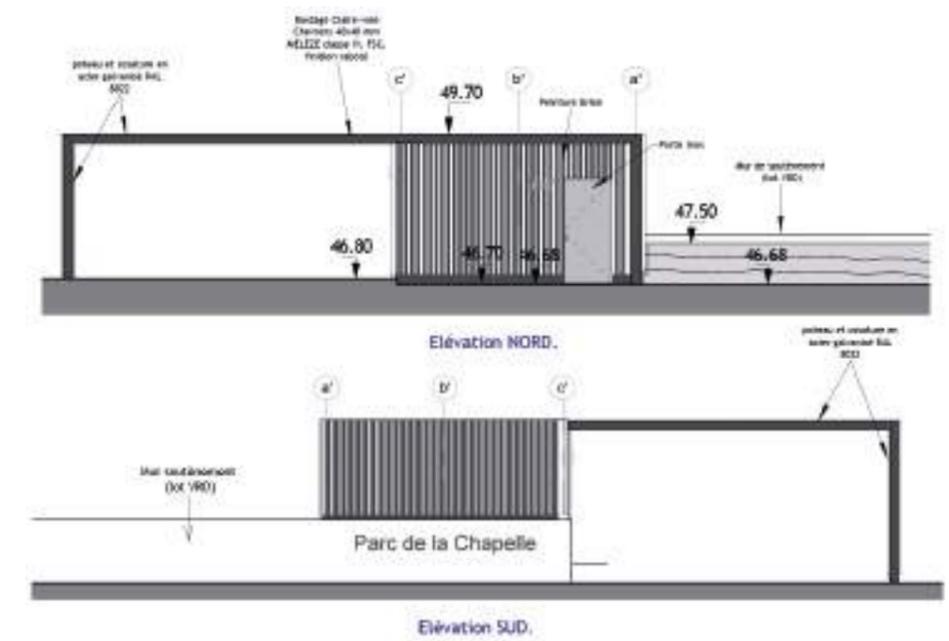
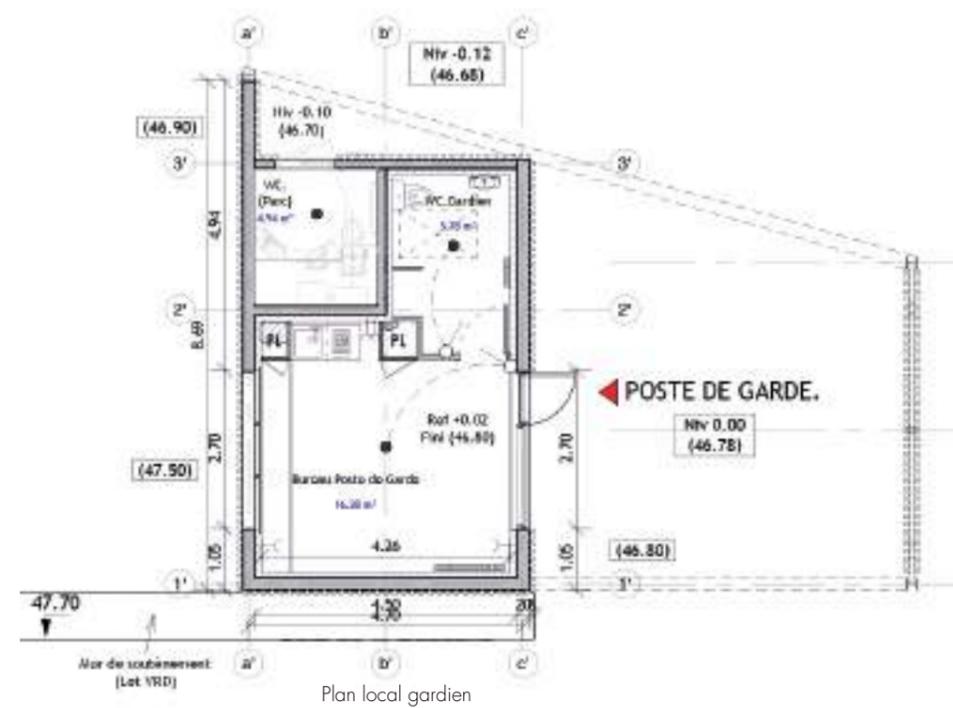
>> PROJET

Ce local d'accueil est naturellement posté à l'entrée du parc. Il est délimité par des parois bardées en bois à chevron (en claire-voie verticale) pleines, sur une hauteur de 3m, et reprend le vocabulaire des autres constructions -positionnées elles sous le préau.

Il dispose d'ouvertures vers la clôture d'entrée et vers le parvis devant le portail.

Des sanitaires, ouverts directement vers le parc occupent la partie Nord de la construction. Le poste d'accueil et les sanitaires du parc qui y sont associés sont accessibles PMR

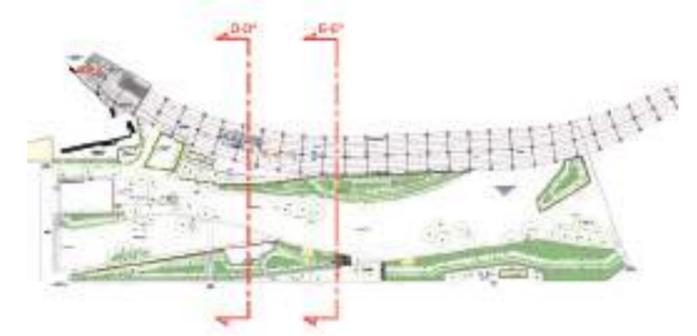
Le poste d'accueil n'est pas considéré accessible au public.



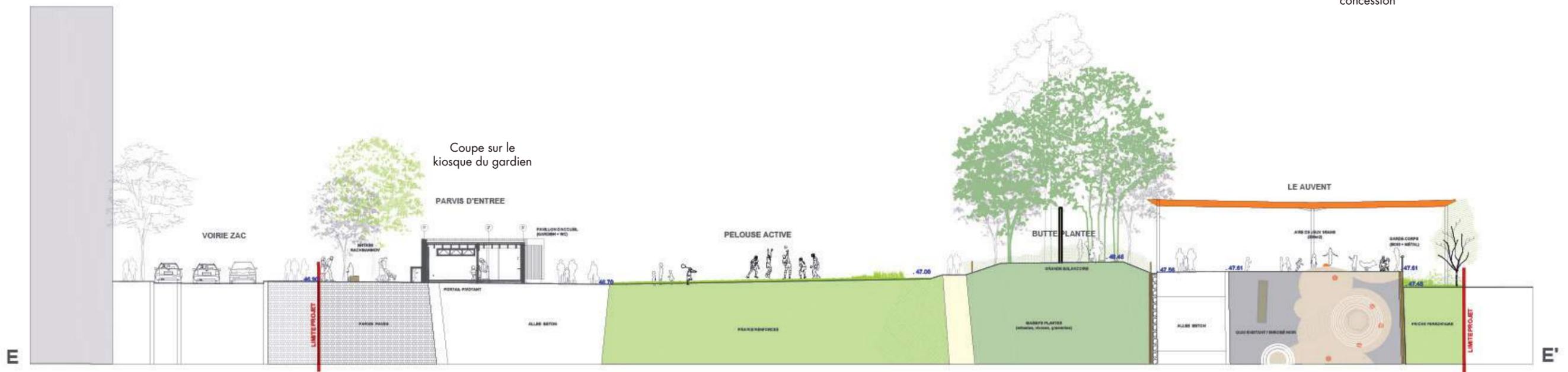
Vue du local gardien depuis la rue

PA20. COUPES DU PROJET SUR LES CONSTRUCTIONS

Cf: PJ04 Coupes au 1/200



Coupe sur la concession



Coupe sur le kiosque du gardien

PA28.1 ATTESTATION RÉGLEMENTATION THERMIQUE

Cf: PJ05 Formulaire d'attestation

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.
(Uniquement utilisable pour les bâtiments ≤ 50 m²)

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologie-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA COHESION DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

PA51. NOTICE ACCESSIBILITÉ

Cf: PJ06 Plans d'accessibilités au 1/600

• CHEMINEMENTS ET ACCESSIBILITÉ

>> PRÉSENTATION DU PROJET:

La phase 01 du futur parc de la Chapelle-Charbon, implanté au nord du 18^{ème} arrondissement de Paris, d'une superficie d'à peine 3 ha est bordée au nord et à l'est par le futur chantier du CDG-Express et au sud et à l'ouest par la voirie de la future ZAC Chapelle-Charbon. Le projet propose l'aménagement d'un parc public avec horaires d'ouverture, et la réhabilitation de l'ancien quai du tri postal et de son auvent de couverture situé à l'intérieur du futur parc.

>> DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET:

La parcelle requalifiée en parc public sera clôturée et aura les horaires de fonctionnement des parcs parisiens.

Le nouveau parc proposé est composé de grands espaces verts en buttes plantées, de grandes prairies ouvertes et accessibles à usage libre et d'autres qualifiées de «zones fraîches» à destination de gestion des eaux de pluie et en fauchage à gestion différenciée. Toujours dans cette optique de récupération des eaux mais aussi afin de proposer un système de clôture sans refermer les vues, une grande partie des rives sud et ouest fonctionne en saut de loup, avec au pied des bassins de récupération, type «douve végétale». Le parc compte également des jardins partagés et un verger public.

Le parc est traversé par un grand cheminement ininterrompu est-ouest et d'un ensemble de cheminements secondaires transversaux de natures de sols différentes, permettant la déambulation sur le site. Enfin la façade nord est entièrement bordée par le quai de l'ancienne gare de tri postal et son auvent de couverture. Réhabilité, il est l'équipement principal du parc et catalyseur des activités, des services et animations proposées. Le parc compte également 2 aires de jeux pour enfants accessibles aux horaires d'ouverture et un terrain multi-sports accessible depuis le parc mais aussi depuis la rue hors horaires d'ouverture. Le terrain étant décaissé de 60 cm vis à vis du niveau de la voirie, l'entrée coté voie publique est équipée d'une rampe PMR < 4%.

>> RÉGLEMENTATION:

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005
- Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006
- Décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007
- Arrêté du 1^{er} août 2006
- Arrêté du 21 mars 2007
- Annexe 3 à l'arrêté du 22 mars 2007
- Arrêté du 9 mai 2007
- Arrêté du 30 novembre 2007

>> ACCÈS DEPUIS LA VOIE PUBLIQUE ET CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS:

La phase 01 du futur parc comptera 5 entrées dont une principale et une provisoire. Trois des entrées, dont celle principale au centre de la rive sud (entrée Rachmaninov) sont accessibles de plain pied, deux entrées secondaires sont accessibles par des pentes < à 4%. Les entrées se verront toutes ou en partie selon les possibilités de mise en oeuvre,

équipées de systèmes visant à limiter l'accès des 2 roues au parc, mais elles resteront praticables selon la réglementation PMR.

La rive sud comprend un espace «balcon-terrasse» également accessible PMR, appartenant au parc mais «hors clôture» (accessible 24h/24) en surplomb du parc et de plain pied depuis la voirie ZAC. C'est un lieu de sociabilité et de jeux (pétanque, tables de ping-pong, assises et fauteuils ...) avec une pente à 2% sur une largeur de 10 m (pour le rejet des eaux vers le bassin de retenue en saut de loup).

>> CHEMINEMENTS INTÉRIEURS:

Le parc est traversé sur toute sa longueur par une allée en béton sablé de 4m50 de large sur 335 ml sans pente, doublée d'une allée en stabilisé d'une largeur variable de 2 à 5 m, qui vise à la bonne harmonie d'usage entre promeneurs et sportifs.

Les cheminements secondaires et transversaux sont en stabilisé ou pavés sciés (accessibles PMR), avec des pentes toutes inférieures à 4% (voir détails plan ci-joint).

Seules les cheminements secondaires de la butte plantée «zone détente» équipée de hamacs voient leur accessibilité contrainte, ils sont en mulch avec de pentes égales ou supérieures à 10%.

Enfin l'espace du quai, qui borde toute la rive nord du parc fonctionne comme un équipement et un cheminement. Actuellement à une hauteur d'environ 1 m au dessus du sol, il sera rendu accessible par un travail de terrassement et nivellement du parc: à l'extrémité ouest une pente de 35 mL, environ 4 m de large et de 3,7% permettra d'y accéder, dans sa partie centrale il sera à niveau avec le parc donc accessible de plain pied, en revanche à l'extrémité ouest la création d'un espace scénique donnant sur la pelouse centrale lui donnera une côte de +40 cm vis à vis du niveau sol parc.

La rive nord du quai donne sur un espace décaissé d'environ 1m, accueillant une friche biodiversée non accessible au public et sécurisée par un garde corps.

Le sol est réalisé en enrobé.

>> ACCÈS AUX SERVICES ET ÉQUIPEMENTS PROPOSÉS:

Le quai regroupant la majorité des services proposés par le parc en garantit leur accessibilité (cf: cheminements intérieurs). Ainsi sont accessibles : les jardins suspendus, la buvette-café bibliothèque et sa terrasse, la ludothèque et l'aire de jeux 1- 6 ans. La buvette-café-bibliothèque peut accueillir 77 personnes pour une salle de 61,5 m2, elle est considérée comme un ERP de 4^{ème} catégorie de type N. Le bâtiment est également équipé d'un sanitaire public accessible PMR.

En plus de l'air de jeux présente sous le auvent, le parc compte une aire de jeux 6-12 ans avec une partie escalade et mur d'équilibre.

Cette aire de jeux se développe sur deux niveaux avec une différence de niveau de 2 m. Chacun des niveaux est accessible depuis le cheminement central et avec une pente < à 2%. Le niveau bas compte 2 jeux accessibles PMR (Le plateau tournant)
Les jeux d'eau (brumisateurs) placés le long de l'allée centrale sont également accessibles PMR.

Sur la façade ouest du parc une partie de la clôture est assurée par un terrain multi-sports, accessible depuis l'intérieur du parc comme depuis la rue. Le terrain est décaissé d'env. 60 cm vis à vis du niveau de la voie publique et de l'entrée du parc coté Rue du Pré. L'accès depuis la voie publique (ouvert 24h/24) est muni d'une pente PMR à 4 % de 15 mL.

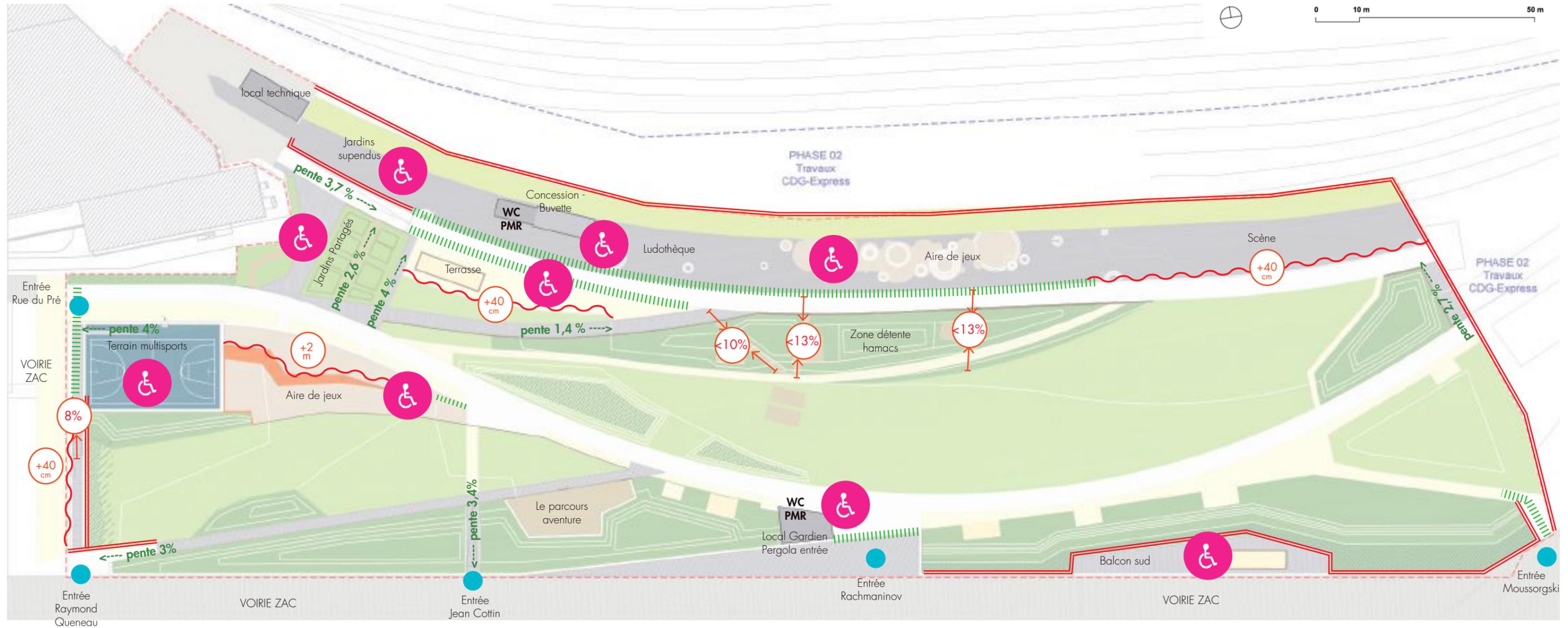
L'entrée principale (Rachmaninov) est équipée d'un kiosque bâti comprenant un local gardien (non accessible au public) et d'un sanitaire PMR accessible directement depuis l'allée centrale du parc.

L'ensemble de la signalétique du parc est traduite en braille.





>> UN PARC ACCESSIBLE POUR TOUS



Un parc accessible:

-  Entrée accessible PMR
-  Continuité de niveau
-  pente 3% % de pente praticable PMR
-  mobilier adapté et accessible pour les fauteuils roulants : jeux, sanitaires, ...
-  l'ensemble de la signalétique est traduite en braille

Une accessibilité contrainte et sécurisée:

-  +40 cm non accessible PMR
-  > 5% Dispositifs particuliers mis en place pour alerter du changement de niveau et assurer la sécurité

Une sécurisation optimale des risques de chute:

-  Dispositif particulier: garde corps, clôture

PA52. NOTICE SÉCURITÉ

Cf: PJ07 Notice sécurité



MAIRIE DE PARIS

AMÉNAGEMENT DU PARC CHAPELLE CHARBON

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
DANS LE CADRE D'UN PERMIS D'AMENAGER



PA52 - NOTICE DE SECURITE ERP

Octobre 2018



